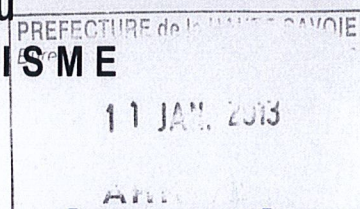


COMMUNE DES GETS 74 260



Modification n°2 du PLAN LOCAL D'URBANISME (Révision n°2)

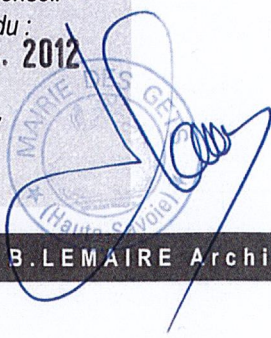


LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Certifié conforme et vu pour
être annexé à la délibération
d'approbation du Conseil
Municipal en date du :

20 DEC. 2012

Le Maire,
Henri ANTHONIOZ



■ 6



Espaces et Mutations
Etudes, conseil, Urbanisme & Aménagement

Le Trait d'Union
Parc Altaïs
27, rue Adrastée
74650 Chavanod

Tél : 04 50 69 51 98
Fax : 04 50 698 594
bernard.lemaire@espaces-et-mutations.com

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES ET BENEFICIAIRES

 PREFECTURE de la HAUTE-SAVOIE
 Bureau de l'Organisation Administrative

11 JAN. 2013

ARRIVÉE

N° Réf. au plan	Désignation de l'emplacement réservé	Superficie et/ou longueur	Collectivité ou service public bénéficiaire
1	Réalisation d'un chemin piéton de liaison entre le secteur du Char Rond et la voie communale n°4 (2,50 m de large)	55 ml 116 m2	Commune
2	Aménagement d'un parking souterrain public au lieu dit « Les Petaux »	9 100 m2	Commune
3	Création d'un parking et aménagement du chemin d'accès du Centre de Secours	1 300 m2	Commune
4	Élargissement pour voie d'accès à la R.D. 902	2 100 m2	Commune
5	Élargissement à 6 m de plate-forme de la VC de Ranfolly	1 250 m2	Commune
6	Création d'un parking public au télésiège des Folliets	3 000 m2	Commune
7	Aménagement d'une aire de retournement et implantation d'équipements publics	1000 m2	Commune
8	Emplacement pour décharge à neige de « la liberté »	6 000 m2	Commune
9	Emplacement pour parking des véhicules d'entretien des pistes et des véhicules de secours aux Chavannes	1 350 m2 + 750 m2	Commune +SAGETS
10	Aménagement d'un rond-point des Perrières + parking public et équipements publics	3250 m2	Commune
11	Élargissement de la voie de 8m à 14m de plate-forme (sur 670 ml) partie supérieure et inférieure de la route des Chavannes.	4 020 m2	Commune
12	Élargissement à 7 m de la plate-forme de la route du Chot (sur 820ml)	2 460 m2	Commune
13	Élargissement à 8 m de plate-forme de la voie communale n°101 au Bosson (sur 670 ml)	2 010 m2	Commune
14	Création de parkings publics desservant le futur télésiège des Ys	3 000 m2	Commune
15	Création d'une voie communale de 6 m de plate-forme entre les R.D. 902 et la VC n°1 du front de neige	690 m2	Commune
16	Création d'une voie communale de desserte de l'Alpina de 5 m de plate-forme (sur 130 ml)	1 305 m2	Commune
17	Élargissement de la route de Léry à 6m de plate-forme (sur 200ml)	400 m2	Commune
18	Supprimé.		
19	Création d'une voie communale de 8 m de plate-forme du hameau de Gibannaz à la VC n° 206 au lieu dit « Marais du Plan Fert »	2 800 m2	Commune

*Certifié conforme et vu pour être annexé à la
délibération d'approbation du Conseil Municipal en
date du 20 décembre 2012*

**Le Maire,
Henri ANTHONIOZ**



N° Réf. au plan	Désignation de l'emplacement réservé	Superficie / longueur	Collectivité ou service public bénéficiaire
20	Création d'un cheminement de 4 m de plate-forme (sur environ 800 ml)	3 200 m2	Commune
21	Création de la voie communale de Nabor depuis la Cullaz	1 100ml	Commune
22	Accès et réservoir d'eau potable dit de la Gibannaz.	55 ml	Commune
		1600 m2	
23	Création d'une voie nouvelle de 8 m de plate forme du lieu dit « la Grange au Cry » au lieu dit « les Longues Poses »	5 5573 m2	Commune
		697 ml	
24	Aménagement de voies communales à 7 m de plate-forme au lieu dit « La Rape » jusqu' à la boîte à image (+1540 m2)	2370 m2	Commune
25	Aménagement de carrefour au lieu dit « Cornus d'en Bas »	140 m2	Commune
26	Création d'un emplacement pour logements sociaux (à l'intérieure d'une opération mixte : environ 50% locatifs sociaux et 50% logements pour saisonniers)	4 580 m2	Commune
	Création d'une voie nouvelle de desserte (plateforme de 3,40 m) traversant de part et d'autre cet ilot, afin d'irriguer le parking.	78 ml	
27	Supprimé		
28	Création d'une placette et d'un parking public du Week-End	180 m2	Commune
29	Création d'une liaison routière entre la RD 902 et la VC des Folliets à 7 m de plate forme (sur environ 450ml).	6 400 m2	Commune
30	Création d'un parking « du Mont-Chery »	4 560 m2	Commune
31	Périmètre immédiat station de pompage de Bonnavaz	3 760 m2	Commune
32	Création d'un parc de stationnement aérien entre la scierie et l'entrepôt Rossin	21 715 m2	Commune
33	Supprimé		
34	Parking de surface du Bénévy sur les parcelles 793 (1098m2), 2134 (40m2) et 2230 pour partie (200m2)	1338 m2	Commune
35	Supprimé		
36	Extension pour départ du parcours du golf du côté Chavannes. Équipements publics à vocation sportive	47 400 m2 12 440 m2	Commune

N° Réf. au plan	Désignation de l'emplacement réservé	Superficie / longueur	Collectivité ou service public bénéficiaire
37	Décharge de matériaux inertes (terre)	6 610 m2	Commune
38	Zone réservée complexe hôtelier	4 400 m2	Commune
39	Passage piéton entre Berthet et Crédit Agricole	150 m2 pour 3 m de largeur	Commune
40	Passage piéton devant NEVADA Ski Love pour rejoindre le parking du pied de l'Adroit/ route beau séjour	318 m2 pour 3 m de largeur	Commune
41	Chemin itinéraire Nabor-Les Folliets	3 625 m2 pour 5 m de largeur	Commune
42	Supprimé		
43	Emplacement réservé pour la réalisation de parkings et d'équipements publics de l'espace de loisirs de La Mouille des Boittets	14 520 m2	Commune
44	Hangar à chenillettes	11 490 m2	Commune
45	Supprimé. <i>Réalisation de logements sociaux : 100% des logements</i>	2 200 m2	Commune
46	Équipement public à vocation sportive à Champs barrière	7 543 m2	Commune
47	Chemin piéton de desserte Vers le Chêne – Les Écoles rejoignant l'ER57 au Vieux Chêne	940 m2 1157 m2	Commune
48	Parkings à Mont-Caly	7490 m2	Commune
49	Création pour piste « La Gazelle »	500 m2	Commune
50	Élargissement pour l'amélioration de la piste vers Morzine.	8 400 m2 pour 15 m de largeur	Commune
51	Aménagement d'un practice de golf	30 620 m2	Commune
52	Acquisition droits de passage sur une voie actuellement privée.	1370 m2 520 ml	Commune
53	Nouvelle retenue collinaire, afin de renforcer le dispositif d'enneigement artificiel.	18 000 m2	Commune

Nota : Le Conseil Général sera consulté préalablement à l'aménagement des emplacements réservés au bénéfice de la commune qui jouxtent une route départementale.